

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

Délibération
n° 2017.10.552

Diffusion culturelle
GrandAngoulême :
attribution de
subventions aux
partenaires
associatifs- Festival
Mars en Braconne

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 octobre 2017**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Michel CARTERET

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Alain THOMAS à Jacky BOUCHAUD

Suppléant(s) :

Jean REVEREAULT par Michel CARTERET

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Bernadette FAVE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2017**DELIBERATION
N° 2017.10.552**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BOUCHAUD**DIFFUSION CULTURELLE GRANDANGOULEME : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS- FESTIVAL MARS EN BRACONNE**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême doit exercer les compétences agrégées des quatre anciens établissements publics de coopération intercommunale. Dans ce cadre, figure le festival « Mars en Braconne », qui s'est déroulé cette année du 28 février au 22 avril 2017 sur les communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac et Vindelle.

Le festival « Mars en Braconne » s'organise en partenariat avec les associations locales, sur différents points. Ces associations assurent les repas des artistes et des organisateurs et la décoration, l'agencement et le rangement de la salle de spectacle.

Afin de mener à bien les actions réalisées à ce titre, il est proposé que GrandAngoulême verse à chaque partenaire une subvention couvrant les frais engagés.

Nom de l'association	Prise en charge	Montant
Jauldes Animation Loisirs	Accueil de deux spectacles	636 €
Brie Loisirs et Culture- section Bibliothèque Municipale	Accueil d'une rencontre littéraire	400 €
Brie Loisirs et Culture- Les Briauds	Accueil d'un spectacle	525 €
Comité des fêtes de Balzac	Accueil de deux spectacles	1 020 €
Comité des fêtes de Champniers	Accueil de deux spectacles	750 €
Comité des fêtes de Marsac	Soirée d'ouverture	1 000 €
Comité des fêtes de Vindelle	Accueil d'un spectacle	675 €
Culture Loisirs du Rodin	Accueil de deux spectacles	465 €
TOTAL		5 471 €

Une convention entre GrandAngoulême et chaque partenaire précise la somme versée sur l'action ainsi que les engagements des 2 parties.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 20 septembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement des subventions aux associations partenaires du 14^{ème} festival de Mars en Braconne pour un montant total de 5 471 € et réparti conformément au tableau ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les conventions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2017	<u>Affiché le :</u> 24 octobre 2017